



## Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le samedi 17 juin à 14h30, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Notre Dame de Salut, s'est tenue dans la salle Saint Jean-Paul II, Paroisse St Jean-Baptiste de La Salle 70, rue Falguière, 75015 PARIS.

Le Président Franz PARYS ouvre la séance.

Sont nommés scrutateurs, Nelly Daubry-Bouyer et Denis Valentin qui constatent en début de séance en nombre total de votes présents ou représentés :

- 8 pour la Famille de l'Assomption,
- 7 pour les Comités Régionaux,
- 42 pour l'Hospitalité,
- 2 pour Bayard,
- et 18 pour les Pèlerins et Amis.

Soit au total 77 votes présents ou représentés.

L'assemblée, ainsi formée, peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Juin 2016,
2. Rapport moral par le président,
3. Rapport financier par le trésorier,
4. Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,
5. Approbation des comptes,
6. Quitus aux administrateurs,
7. Election des administrateurs.

### 1 – RAPPORT MORAL

Le Président donne lecture du Rapport Moral qui insiste sur les points suivants :

Le Pèlerinage National 2016 était présidé par Monsieur le Cardinal Philippe Barbarin, archevêque de Lyon sur le thème « Miséricordieux comme le Père ».

Le Pèlerinage 2016 fut largement relayé par les médias qui soulignaient les mesures de sécurité mises en place suite aux différents attentats en France notamment celui à St Etienne du Rouvray fin Juillet 2016. Sur ce point particulier, il est à noter que les équipes du pèlerinage et de l'Hospitalité ainsi que les pèlerins furent réactifs aux changements dus à ces conditions exceptionnelles de sécurité.

Ce pèlerinage fut vécu, malgré le contexte, dans la joie, la sérénité et le recueillement. Les temps de prière, de démarche intérieure et de service purent y trouver toute leur place.

Le nombre de pèlerins en 2016, a connu un léger fléchissement dû en partie à la présence de nombreux jeunes au JMJ de Cracovie du 20 au 30 juillet 2016 (6139 pèlerins contre 6414 en 2015).

Soucieux plus que jamais d'assurer la survie de notre projet, en 2016, nous avons poursuivi notre travail dans les chantiers ainsi nommés : l'amélioration des résultats économiques, la présentation d'un nouveau plan de transport, la poursuite du dossier informatique, l'amélioration administrative à la remontée des comptes, des campagnes de dons reposant sur des fichiers plus fiables et un hébergement plus compétitif.

Cette année, nous avons la joie de pouvoir enregistrer non pas un résultat à l'équilibre, mais un résultat net positif de 49 227,35 €uros. Ce résultat n'est pas seulement le fruit du travail d'une année, mais celui de multiples décisions et actions prises au cours de ces quatre dernières années sur la réduction de nos charges et l'augmentation de nos recettes. Il est à noter, aussi que l'équipe Mosaïque dont les efforts importants de l'année 2015 se sont vus concrétisés dans les résultats positifs de cette année. Il nous faut bien évidemment poursuivre tous ces efforts, car nos équilibres financiers en dépendent et notre résultat demeure fragile.

Pour assurer la pérennité de notre projet, nous devons augmenter le nombre de pèlerins qui sera possible que dans une plus grande proximité au terrain. Malheureusement, faute de temps, nous avançons difficilement sur ce chantier.

## **2 – RAPPORT FINANCIER**

Le Trésorier donne lecture du Rapport Financier qui est suivi de la projection de plusieurs tableaux, mettant en lumière les points suivants :

Le total du Bilan s'élève à **1 570 910.35 €uros**.

### **A l'actif :**

Nous constatons une baisse dans les immobilisations dues à l'amortissement du logiciel et à la cession du dépôt de garantie. Plus de 15 000 €uros sont passés en amortissement.

L'agrément jusqu'à fin 2015 et passé en Dépôts et cautionnements à hauteur de 28 392 €uros. En 2016, la mutuelle St Christophe s'est porté caution. Le dépôt de titre de 28 392 €uros a été vendu.

A l'actif Circulant, nous pouvons nous rendre compte d'une augmentation due principalement à l'augmentation de nos disponibilités et aux charges constatées d'avance.

### **Au passif :**

Les Fonds Propres de l'association à l'ouverture de l'exercice s'élevaient à 462 480.88 €uros. Les Fonds Propres de l'association s'élèvent à 511 708.23 €uros à la clôture de l'exercice. Cette variation est due au déficit enregistré en 2016.

Cependant, nous pouvons nous rendre compte d'une évolution importante du Résultat passant de – 59 840.28 €uros en 2015 à + 49 227.35 €uros en 2016.

La composition des dettes financières correspond au solde créditeur du compte bancaire de la structure centrale (913 998.83 €uros au lieu de 968 731.24 €uros l'an passé).

Malheureusement, nous avons une augmentation des dettes fournisseurs entre 2015 – 2016 de 52 376 €uros. Il s'agit de fournisseurs non réglés au 31 décembre 2016.

### **Au compte de résultat :**

Le résultat d'exploitation passe d'un déficit de 79 620.58 €uros à la fin de l'exercice 2015 à un déficit de 10 316.52 €uros. Cette augmentation de résultat concerne principalement les dotations aux provisions passant

de 22 000 €uros en 2016 contre 0 €uros en 2015. En contrepartie, pour équilibrer, nous constatons une augmentation légère sur les inscriptions, les cotisations, les neuvaines et les dons. Cette variation est de 21 450 €uros. Il est à noter que malgré une baisse des pèlerins, on a maintenu le chiffre des Frais d'inscriptions en 2016.

Le résultat financier 21 998.03 €uros correspond essentiellement à une baisse des intérêts et produits assimilés de 4 226.90 €uros, à une augmentation des reprises sur provisions et transfert de charges pour 5 170.28 €uros, mais aussi à une légère augmentation des produits nets sur cessions de VMP pour 693.93 €uros.

Le total des charges de l'exercice s'élève à 1 560 075.61 €uros contre 1 585 227.74 €uros en 2015.

Le total des produits de l'exercice s'élève à 1 609.302.96 €uros contre 1 525 387.46 €uros en 2015.

**Le résultat net de l'Association pour l'exercice 2016 s'élève à un excédent de 49 227.35 €uros**, qui se décompose ainsi :

- Le résultat global des comités intégrés représente un excédent ~~augmentation~~ de 2 084.57 €uros.
- Le résultat de l'Hospitalité représente un excédent ~~augmentation~~ de 38 738.02 €uros.
- Le résultat de la structure générale conduit à un excédent de 8 404.76 €uros.

L'excédent 2016 est en partie dû à la régularisation des comptes du Pelé Mosaïque. Normalement cela doit perdurer.

### **3 – RAPPORT GENERAL ET SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Le Commissaire aux Comptes, Monsieur FUSIL, prend alors la parole et annonce qu'aucune réserve n'est formulée sur les comptes de l'exercice 2016. Il souligne les progrès effectués dans la remontée des comptes des comités même s'il reste des progrès à faire. Le commissaire aux comptes souhaiterait pouvoir intervenir plus tôt. La remontée des comptes des comités se fera désormais pour le 25 janvier. Les comptes de l'association 2016 sont certifiés et sans réserve.

### **4 – VOTE DES RESOLUTIONS**

Remarque Générale :

Rappelons que les adhérents sont répartis en 5 collèges, chaque collège disposant de voix dont le nombre a été fixé ainsi :

Familles de l'Assomption	4 voix
Comités Régionaux	2 voix
Hospitalité	4 voix
Bayard Presse	1 voix
Membres pèlerins et amis	1 voix

Le total des voix ressort ainsi à 12. Une proposition est adoptée lorsqu'elle a obtenu 7 voix sur 12, sachant qu'à l'intérieur de chaque collège la majorité des votants permet d'obtenir l'intégralité des voix attribuées au collège. Par ailleurs, les personnes appartenant à plusieurs collèges (ex : Comités Régionaux et Hospitalité) ne votent que dans le collège situé le plus haut dans l'ordre des collèges, tel qu'il figure ci-dessus.

L'Assemblée Générale Ordinaire passe ensuite au vote des résolutions

#### ***Première résolution***

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 Juin 2016, l'approuve à l'unanimité.

#### ***Deuxième résolution***

L'Assemblée après avoir entendu la lecture du rapport moral du conseil d'administration, l'approuve à l'unanimité.

#### ***Troisième résolution***

L'Assemblée après avoir entendu la lecture du rapport financier du conseil d'administration ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission, approuve à l'unanimité les comptes annuels arrêtés à la date du 31 Décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés (bilan, compte de résultat et annexes), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et présentés dans ces rapports.

#### ***Quatrième résolution***

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 de 49 227 € et 35 centimes en report à nouveau.

Le solde du report à nouveau, suite à cette affectation s'élèvera à 821 447 € et 44 centimes.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### ***Cinquième résolution***

L'Assemblée Générale, après la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes prend acte des conventions visées par l'article L612-5 du Code de Commerce.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### ***Sixième résolution***

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour le dit exercice.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### ***Septième résolution***

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe BERACHED, est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées dans le collège « Famille de l'Assomption », décide de nommer Monsieur Robert MIGLIORINI, en qualité de membre du conseil d'administration de l'association pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2019.

#### ***Huitième résolution***

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Sébastien ANTONI, est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées dans le collège « Famille de l'Assomption », décide de nommer Monsieur Sébastien ANTONI, en qualité de membre du conseil

d'administration de l'association pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2019.

#### ***Neuvième résolution***

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Madame Anne-Marie BEAUCIRE, est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées dans le collège « Famille de l'Assomption », décide de nommer Madame Anne-Marie BEAUCIRE, en qualité de membre du conseil d'administration de l'association pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2019.

#### ***Dixième résolution***

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Madame Anne-Claire MARION, est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées dans le collège « Bayard », décide de nommer Madame Anne-Claire MARION, en qualité de membre du conseil d'administration de l'association pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2019.

#### ***Onzième résolution***

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean CLAVERY, est arrivé à terme.

Ce mandat d'administrateur reste à pouvoir car aucunes candidatures n'a été présenté pour le collège « Pèlerins et Amis » au cours de l'Assemblée Générale.

#### ***Douzième résolution***

L'Assemblée Générale constate la démission de Monsieur Bruno LOQUET en tant qu'administrateur au titre du collège de l'Hospitalité.

Il est à noter que Monsieur Jean CLAVERY ne renouvelle pas son mandat d'administrateur et par conséquent n'assurera plus la fonction de Trésorier de l'association.

Il est à noter que Monsieur Franz PARYS ne souhaite plus assurer la fonction de Président de l'association. Par conséquent son siège d'administrateur pour le collège « Bayard » reste à pouvoir.

Il est à noter que Monsieur Matthieu GUIGNARD ne souhaite plus assurer la fonction de Secrétaire de l'association. Cependant, il reste membre élu du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 16h30. De tout ce que de dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président de Séance  
Franz PARYS

Le Secrétaire de Séance  
Nelly DAUBRY-BOUYER

